

**Ville de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 19 juin 2023
COMPTE-RENDU**

L'an deux mil vingt-trois le DIX-NEUF JUIN à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la ville de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, et Mme Marlyse DOULET, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillères municipales déléguées.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, Mme Mathilde COURTILLET, M. Thierry MALANDAIN, Mme Françoise HERVIEUX, M. Christophe HANNION, et M. Xavier BATUT, conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés : M. Jean-Charles FONTAINE, Mme Catherine GOURDAIN, M. Sébastien DELAFOSSE, et Mme Coralie CAUCHY.

Absent : M. Pierre-Yves JEGAT

Date de convocation : 12 juin 2023.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Sandrine CAPRON, nouvelle Directrice Générale des Services, arrivée dans la collectivité au 1^{er} juin 2023, pour son 1^{er} conseil municipal au sein de la collectivité ; en présence de Mme Isabelle JOURDAIN, DGS en poste jusqu'au 1^{er} juillet 2023, pour son dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements et félicitations à Mme JOURDAIN, après 14 ans de bons et loyaux services.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Il donne lecture de l'ordre du jour, et présente les excuses des conseillers municipaux absents.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Barbara LANGE est élue secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 22 mai 2023 : adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

01/ Commande publique – Ecole élémentaire Louis Pergaud – travaux de remplacement des menuiseries extérieures – marché avec l'entreprise MPO fenêtres – protocole transactionnel relatif à la sous-traitance PRUNIER menuiserie

Par délibération en date du 22 juin 2022, le conseil municipal a attribué à l'entreprise MPO fenêtres, domiciliée Parc d'activités du Londeau – BP 309 – 61008 ALENCON Cédex – le marché pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Louis Pergaud. Le marché s'élève à 96.366,08€ HT soit 115.639,30€ TTC.

L'entreprise MPO fenêtres pour la pose des menuiseries, a eu recours à un sous-traitant, l'entreprise PRUNIER Menuiseries – 10, rue Jean-Baptiste Pigerre – 76350 OISSEL, pour un montant de 10.850,00€ HT.

Considérant que l'entreprise PRUNIER Menuiseries, qui n'a pas réalisé ses prestations, est défaillante, l'entreprise MPO fenêtres, titulaire du marché propose de conclure un protocole transactionnel, et reprendra à son compte les travaux restant à exécuter.

Le montant de l'acte de sous-traitance d'un montant de 10.850,00€ HT, sera ainsi réparti :

- En faveur de PRUNIER Menuiseries – acte spécial de sous-traitance325,50€ HT
- Reprise du marché pour exécution par MPO fenêtres..... 10.524,50€ HT

Le conseil municipal est invité à délibérer pour accepter ce protocole transactionnel et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché.

Ces dispositions ne modifient pas l'enveloppe budgétaire allouée à cette opération. Les crédits sont inscrits au BP 2023 – chapitre 23 – immobilisations en cours.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise PRUNIER Menuiseries n'a pas réalisé ses missions, et est actuellement en dépôt de bilan.

Cette délibération n'appelant pas de remarques est soumise au vote de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

02/ Commune de Veules les Roses : convention financière pour indemnisation des congés annuels non pris dans le cadre d'une mobilité

Dans le cadre de la mutation de Mme Sandrine CAPRON, en qualité de DGS, au 1^{er} juin 2023, Considérant que Mme CAPRON n'a pas pu prendre la totalité de ses congés annuels, que le solde s'élève à 10 jours et demi,

la commune de Veules les Roses propose une convention financière d'indemnisation des congés annuels non pris :

- La ville de CANY-BARVILLE accordera les 10 jours ½ de congés à Mme CAPRON,
- La commune de Veules les Roses, versera une compensation financière de 1.454€ (somme calculée sur le coût salarial brut d'une journée de travail).

Le conseil municipal, est invité à délibérer, pour approuver cette convention financière, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.

- 09 juin 2023 : location du logement du Sporticaux à M. Pierre FARCY et Mme Amandine JOLLY, à compter du 15 juin 2023 pour une période de 3 ans. Le loyer mensuel fixé par délibération du conseil municipal en sa séance du 22 mai 2023, s'élève à 350€ plus 100€ de charges.
- 13 juin 2023 : renouvellement du bail précaire consenti à Mme Alicia VOLLE, à compter du 1^{er} aout 2023, pour la location de la case commerciale sise au 45, place Robert Gabel – « Nails Ali ». Pour mémoire, le montant du loyer mensuel est fixé à 450€.

Communications de Monsieur le Maire :

- Suite à un récent rendez-vous avec LOGEAL Immobilière, Monsieur le Maire communique les résultats remis par LOGEAL, sur l'enlèvement et le traitement des terres polluées sur le terrain de l'Orée du Bois. Le traitement de la dépollution du site a coûté la somme de 187.765,48€ HT à LOGEAL Immobilière. LOGEAL a présenté l'ensemble des factures à Monsieur le Maire. Ces factures peuvent être consultées sur demande.
- LOGEAL immobilière : projets sur le territoire de la commune :
 - Construction de 20 logements en collectif – route de Veulettes (derrière le restaurant « la truite saumonée » – livraison du projet en 2024.
 - Ex-propriété consorts CARPENTIER – rue G.Carel : construction de 47 logements, composé de logements seniors, de logements en accession à la propriété et de 3 logements dans la maison-maître. La livraison est prévue pour 2025. La présence d'un arbre remarquable pourrait donner le nom au site : « résidence de l'Erable ».
 - Résidence de l'Orée du Bois : 20 parcelles viabilisées en accession à la propriété – le programme est en voie de finalisation. Le programme des logements locatifs sera différé, en raison de la hausse du coût des matériaux.
- Planning des prochaines séances du conseil municipal
 - La séance prévue le 10 juillet 2023 est annulée.
 - Lundi 11 septembre 2023 à 18h30
 - Lundi 09 octobre 2023
 - Lundi 13 novembre 2023
 - Lundi 18 décembre 2023
 - Lundi 15 janvier 2024
- Orages du dimanche 18 juin 2023 : Monsieur le Maire relate l'épisode orageux, avec de fortes pluies, entraînant des coulées de boues, route de Calvaille, au niveau de la véloroute et de l'entreprise Polytechs. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du personnel technique et Police rurale, qui se sont mobilisés spontanément pour nettoyer la route, et permettre ainsi l'accès sécurisé au secteur. Un échange s'engage sur la provenance des boues, versant du haut de Barville, sur des cultures de pommes de terre, sur la disparition de talus, et le

revêtement bitumineux de la véloroute dans le bois menant à Calvaille, facilitant et accélérant le flux des pluies d'orage. Les espaces verts de la nouvelle résidence « Fleur de lin » ont été dessinés, avec des bassins pouvant recueillir les eaux pluviales d'amont. Ces bassins sont vides, et les plantes aquatiques sont desséchées. Le syndicat mixte des bassins versants sollicités depuis 1999, n'a pas réalisé les bassins de retenue du versant de Calvaille, qui auront pour fonctions de stocker les pluies d'orage. Monsieur le Maire complète que le SMBV a pour missions de protéger les personnes, les biens et les services, en créant des aménagements utiles à la régulation des eaux de ruissellement. Il est nécessaire de trouver les moyens pour créer ces bassins de retenue.

- Monsieur le Maire poursuit en communiquant que la ville de Cany-Barville est invitée à siéger à la CDAC – commission départementale d'aménagement commercial, demain mardi 20 juin 2023, pour le projet d'extension et de réhabilitation du Carrefour market. La DDTM a remis un rapport favorable.

TOUR DE TABLE

Mme Nicole GIBOURDEL remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du Festival du Livre, le dimanche 04 juin dernier. Ce festival a permis de faire de belles rencontres avec les auteurs. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui s'investissent dans les manifestations locales, comme dimanche dernier, avec les pompiers, pour une sensibilisation à la sécurité, et à la prévention.

Mme Agnès LEDUC :

- demain mardi 20 juin : conseil d'école Pergaud.
- vendredi 23/06 : fête à l'école maternelle « les lutins »
- samedi 24/06 à 10h30 : fête de l'école élémentaire Louis Pergaud à la salle Daniel Pierre, suivie de la kermesse dans la cour d'école.
- mardi 27/06 : conseil d'école de la maternelle les Lutins. Monsieur le Maire précise qu'en cas d'absence, les ATSEM ne seront pas remplacées. A ce jour, la ville met à disposition une ATSEM par classe de maternelle. A l'avenir, il faudra compter sur le nombre de classes moins une.

Mme LEDUC fait appel aux bénévoles pour la conduite des chars pour le corso. 8 chars seront mis à disposition par Fauville.

M. Michel BAUDRY : rien à signaler.

Mme Marlyse DOULET : mercredi 21 juin 2023 – fête de la musique de 16h00 à 23h00 « on vous attend nombreux ». Un food-truck proposera une restauration rapide.

Mme Annie LEFRANCOIS : le camping reprend ses activités, les réservations sont plus nombreuses. Le 1^{er} pot d'accueil des touristes est prévu le lundi 17 juillet 2023 à 18h00. Un mail sera adressé pour informer de l'ensemble des rendez-vous estivaux.

Monsieur le Maire, en l'absence de M. Pierre-Yves JEGAT, rappelle que la résidence d'autonomie « les marronniers » réalisera prochainement son évaluation externe, menée par un prestataire. Cette évaluation portera principalement sur le ressenti des résidents. Le cabinet SOCOTEC sera présent à la résidence les 6 et 7 juillet 2023. L'objectif est de montrer au Département, la mise en place des actions, animations, et outils comme le projet d'établissement ou le livret d'accueil.

M. Michel BASILLE : transmet un point sur le nombre d'adhérents SESSAD sur le projet « Habitat inclusif ». Le SESSAD demande une convention avec la ville pour l'occupation de la salle du Bailliage de Caux.

M. Patrick TREND donne compte-rendu des exercices d'évacuation menés dans les écoles, le 12 juin. Les exercices présentent un bilan positif. L'alarme de l'école Jeanne d'Arc fonctionne. Mercredi dernier, M. TREND regrette le manque de participants à la réunion d'information sur la participation citoyenne (15 personnes).

Monsieur le Maire souhaite qu'un travail soit réalisé sur la prévention. L'installation de caméras présente un caractère « curatif ».

Mardi 20 juin 2023 : 1^{ère} séance de formation aux « gestes de 1^{er} secours », ouvert à la population avec 10 personnes par séance. Deux séances sont prévues à l'automne.

Vendredi 07 juillet 2023 : commission hygiène et sécurité.
Jeudi 29 juin 2023 : départ du commandant Lebigot.

M. Christophe HANNION demande où se trouve la balayeuse ? Monsieur le Maire veillera au passage régulier de la balayeuse. Monsieur le Maire assure l'assemblée que la balayeuse ne reste pas au garage.

Mme Françoise HERVIEUX : rien à signaler.

Mme Marie-José LELAUMIER donne compte-rendu de la journée des voisins à la résidence d'autonomie, qui s'est bien déroulée. Cany-agir a tenu la buvette lors de la soirée Ciné-objectifs du mardi 13 juin au parc du clos St Martin. Environ 70 personnes ont participé à cet événement, dans un cadre verdoyant.

M. Xavier BATUT : rien à signaler.

M. Thierry MALANDAIN : confirme le succès de la séance du ciné-objectifs.
Gestion du marché hebdomadaire : signale à la police rurale, les incivilités des commerçants ambulants après le marché ; de nombreux déchets (papier, cartons, détritrus, cintres) ont été « oubliés » sur la place du 8 mai 1945. Un rappel sur la nécessité du respect des lieux sera fait aux exposants.

Mme Mathilde COURTILLET a participé à la semaine de sensibilisation TDH avec l'association Horizon (objectifs : accompagnement des parents dans l'orientation scolaire de leurs enfants), sensibilisation aux handicaps « invisibles ».

M. Eric TOULLIC, M. Pascal LARGILLET, M. Gilles BLANQUET : rien à signaler. Des excès de vitesse sont toujours constatés dans la traversée du bas de Barville.

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 19h15.

La parole est donnée au public :

M. DUMONTIER intervient en signalant « la fête du travail a changé de date ».

M. DECOOL, se dit content d'être présent pour la dernière séance du conseil municipal de son ancienne DGS, et faire connaissance de la nouvelle DGS. Il poursuit sur la polémique nationale relative à la suppression du nombre de vaches, les conséquences de la disparition des herbages, et de l'augmentation des risques de ruissellement des eaux pluviales.

M. DECOOL adresse ses félicitations aux jardiniers de la commune, pour le fleurissement particulièrement réussi.

Monsieur le Maire rappelle la tâche immense des employés communaux, pour l'entretien des espaces verts. Il les félicite pour leur travail pour lequel les administrés ne se rendent pas compte.

M. Michel BASILLE signale les difficultés rencontrées par SEMINOR pour l'entretien des espaces verts, actuellement à l'abandon, les arbres fruitiers sont étouffés par la végétation, et manquent d'eau.

M. Christophe VARIN a apprécié l'intervention de M. Jean-François KAHN, dans le cadre du festival du livre. Le discours de M. Jean AUROUX, ancien ministre a également été fortement apprécié. Les interventions étaient de haute qualité. Mme Nicole GIBOURDEL précise que le budget global pour cette manifestation est de 3.000€. Une subvention départementale de 500€ a été allouée l'an dernier.

Monsieur le Maire sollicite M. Xavier BATUT, en sa qualité de député, pour obtenir un consensus avec l'Etat, et permettre à la commune de Paluel, d'allouer une aide financière à la commune, après cette crise économique énergétique, où les finances communales ont été affaiblies. Le contrôle de légalité a refusé la délibération de la commune de Paluel qui accordait une subvention d'un montant de 100.000€. L'attribution d'un fonds de concours inversé (de la commune vers la communauté de communes) est également refusée. M. BATUT confirme les méandres décisionnelles, et la lourdeur administrative en France.

Mme Barbara LANGE rappelle sa participation le 31 mai dernier, à une journée de sensibilisation sur les risques de mise en danger des enfants ou en situation préoccupante.

Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à tous. La séance est clôturée à 19h30.

AGENDA

- Mercredi 21 juin 2023 : fête de la musique – place Robert Gabel
- Vendredi 14 juillet 2023 : fête nationale
- Vendredi 21 juillet 2023 : marché nocturne
- Dimanche 13 août 2023 : Cany parade
- Vendredi 18 août 2023 : marché nocturne
- Vendredi 1^{er} septembre 2023 : commémoration de la libération de Cany-Barville.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 11 septembre 2023 à 18h30.

Fait à Cany-Barville, le 20 juin 2023.

La secrétaire de séance,



Barbara LANGE



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT